



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

À une séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **2 octobre 2018, 19h**, à laquelle sont présents :

Pierre La Salle, maire

Madame Isabelle Marsolais, conseillère  
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller  
Monsieur Claude Mercier, conseiller  
Monsieur François Leblanc, conseiller  
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Absence :

Madame Sophie Racette, conseillère

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

Résolution no 568-2018

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

*Monsieur Michel Lachapelle se retire des discussions*

**Résolution no. 569-2018**

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 149 800 \$ qui sera réalisé le 9 octobre 2018**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Jacques souhaite emprunter par billets pour un montant total de 149 800 \$ qui sera réalisé le 9 octobre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
249-2013	149 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 249-2013, la Municipalité de Saint-Jacques souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSYANNE FOREST ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES PRÉSENTS :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 9 octobre 2018;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 avril et le 9 octobre de chaque année;
- les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	5 200 \$	
2020.	5 500 \$	
2021.	5 600 \$	
2022.	5 800 \$	
2023.	6 100 \$	(à payer en 2023)
2023.	121 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 249-2013 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 octobre 2018),



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

## Résolution no 570-2018

### Soumissions pour l'émission de billets

#### Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	2 octobre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,3141 %
Montant :	149 800 \$	Date d'émission :	9 octobre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 octobre 2018, au montant de 149 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

5 200 \$	2,45000 %	2019
5 500 \$	2,75000 %	2020
5 600 \$	2,95000 %	2021
5 800 \$	3,05000 %	2022
127 700 \$	3,35000 %	2023

Prix : 98,00100

Coût réel : 3,78838 %

#### 2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

5 200 \$	3,90000 %	2019
5 500 \$	3,90000 %	2020
5 600 \$	3,90000 %	2021
5 800 \$	3,90000 %	2022
127 700 \$		3,90000 %

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,90000 %

#### 3 -CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-ACADIE

5 200 \$	4,25000 %	2019
5 500 \$	4,25000 %	2020



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

5 600 \$	4,25000 %	2021
5 800 \$	4,25000 %	2022
	127 700 \$	4,25000 %

Prix : 100,00000      Coût réel : 4,25000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Josyane Forest et résolu à la majorité des conseillers et conseillères présents;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Jacques accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 9 octobre 2018 au montant de 149 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 249-2013. Ces billets sont émis au prix de 98,00100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

*Monsieur Michel Lachapelle réintègre les discussions*

Résolution no 571-2018

**Embauche étudiant - événement**

**Inauguration caserne et oktoberfest**

---

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à l'inauguration de sa caserne le 30 septembre 2018;
- ATTENDU QUE la Municipalité organise un événement le 6 octobre prochain, soit l'oktoberfest;
- ATTENDU QUE les services d'étudiants sont requis pour l'animation des jeux gonflables et du maquillage;
- ATTENDU QU' il y a lieu d'embaucher des étudiants pour combler ce besoin lors de ces deux événements;
- ATTENDU QU' exceptionnellement les étudiants choisis seront embauchés aux mêmes conditions salariales que ceux du camp de jour 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter d'embaucher monsieur David Prévost et madame Anabel Tanguay pour l'événement de l'inauguration de la caserne, et pour l'événement de l'oktoberfest madame Anabel Tanguay sera embauchée.



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

## **Résolution no 572-2018**

### **Embauche de journalier**

**Gabriel Roméro et Éric Cloutier**

---

- ATTENDU QUE la Municipalité a un besoin de main d'œuvre pour son département de la voirie;
- ATTENDU QU' il y a eu affichage de poste à l'interne;
- ATTENDU QUE deux candidats ont postulé sur le poste;
- ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques désire mettre en place un horaire de travail sur sept (7) jours, afin de pouvoir donner un meilleur service à la population;
- ATTENDU QUE le taux horaire sera de 17.50\$ dès l'embauche;
- ATTENDU QU' une période de probation de six (6) mois s'applique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'embaucher les deux candidats soit, monsieur Gabriel Roméro et monsieur Éric Cloutier à titre de journalier permanent pour le service de la voirie de la Municipalité de Saint-Jacques.

## **Résolution no 573-2018**

### **Levée de la séance**

---

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 15.

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale

Pierre La Salle  
Maire